

Transition Ecologique et Energétique en Santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une démarche partenariale à la hauteur des enjeux

Un comité technique régional a vu le jour dès 2022 et s'est formalisé début 2023, afin de déployer la **démarche de transition écologique et énergétique des acteurs de la santé** en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il se compose de représentants de :



Les thématiques sont traitées par ce comité technique au titre de la mise en œuvre du **4^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE)** et s'inscrivent dans la **feuille de route nationale** afin de l'adapter au cadre d'intervention régional. Deux thématiques sont traitées de manière prioritaire dans le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE) et selon les besoins exprimés par les établissements : **bâtiments et énergie** et **soins écoresponsables**. D'autres thématiques de la feuille de route nationale sont également abordées par ce comité technique régional :

- Au regard des enjeux et moyens mis à disposition à l'échelle régionale, le comité technique a souhaité ajouter la **thématique « gestion de l'eau »**. Celle-ci apparaît brièvement dans la feuille de route nationale, mais n'est pas développée outre mesure.
- De plus, si la thématique « **alimentation / restauration durable** » est traitée conjointement à la thématique « achats durables » dans la feuille de route nationale, il a semblé pertinent d'en faire un enjeu à part entière de la stratégie régionale.
- Les thématiques « **achats durables** » et « **formation et recherche** » sont abordées **dans chacune des autres thématiques**, de façon **transversale**.

- Enfin, la thématique « **numérique en santé et impact environnemental** » ne sera pas traitée prioritairement.

Feuille de route nationale

- Bâtiment et énergie
- Achats durables (dont alimentation)
- Soins écoresponsables
- Déchets du secteur
- Formation et recherche
- Transports et mobilités durables
- Impact environnemental du numérique



Déclinaison régionale

- **Bâtiment et énergie**
- Achats durables
- **Soins écoresponsables**
- Déchets du secteur
- Transports et mobilités durables
- Gestion de l'eau
- Alimentation durable



La méthodologie de travail déployée en 2024¹



PHASE 1 : Etat des lieux - Cartographie des dispositifs et enquête

Dès janvier, une phase d'état des lieux a démarré à travers la réalisation d'une cartographie des dispositifs mis en place par chacune des instances autour de la table, selon les thématiques et selon les catégories suivantes : veille et sources d'information, financements/aides/subventions, projet collectif, outils, accompagnement/conseil/formation.

Cette cartographie sera actualisée et mise à disposition dans le cadre du déploiement de la stratégie en 2025. Ce travail a permis d'**identifier 57 dispositifs pour 117 prestations au total² !**

L'annexe détaille une vue globale de cette cartographie, par thématique.

Des constats clairs sont ressortis de cette phase d'état des lieux :

- De très nombreux moyens déployés pour les établissements, mais ces derniers ne sont pas toujours connus, ni par les instances entre elles, ni par les structures éligibles,
- Des moyens déployés inégaux selon les thématiques,
- Des dispositifs plus ou moins accessibles au secteur de la santé,
- Des modalités d'accès avec un niveau de complexité inégal selon les dispositifs,
- Des difficultés rencontrées pour couvrir tous les secteurs et statuts de la santé,
- Des thématiques à approfondir et préciser (ex : achats/alimentation),
- Des « trous dans la raquette » pour certaines thématiques pourtant prioritaires (ex : écoconception des soins).

Le périmètre de ce travail s'est arrêté aux instances du comité technique, d'autres dispositifs sont également déployés en Région par d'autres organismes. C'est la raison pour laquelle **la dynamique partenariale de ce pilotage a vocation à s'étoffer.**

¹ Durant ces phases, les instances ont été accompagnées par l'Agence *Primum Non Nocere*.

² Le nombre de prestations s'explique par le détail des accompagnements que peut comporter un dispositif. Par exemple, le dispositif « projet collectif » d'accompagnement des établissements de santé porté par l'ARS PACA depuis 2018, avec le C2DS, intègre différentes prestations : plateforme d'autoévaluation, webinaires, journées collectives, outils. Ce total inclut des dispositifs mis en œuvre depuis 2018, dont certains ne sont plus actifs.

En complément, une enquête a été diffusée auprès des établissements de la région afin d'identifier les thématiques de la feuille de route prioritaires selon ces derniers, à savoir :

1. Bâtiments et énergie
2. Soins écoresponsables
3. Achats durables
4. Numérique en santé et impact environnemental
5. Transports et mobilité durables
6. Déchets du secteur
7. Formation et recherche

PHASES 2 et 3 : Ateliers thématiques et tableau de bord partagé

Durant l'été 2024, des **groupes de travail** ont été mis en place afin de réfléchir aux actions à prioriser pour chaque thématique. Cette réflexion a abouti à la construction d'un tableau de bord répertoriant l'ensemble des ces actions et qui permettra d'en suivre la mise en œuvre.

Ces groupes de travail se sont déroulés en présence des instances engagées dans la démarche, mais également d'experts mobilisés selon les thématiques. Chaque plan d'action s'articule autour **des volets opérationnels suivants**, afin de garantir la cohérence et la complémentarité des actions qui seront mises en place par la suite par les bénéficiaires :



Sensibiliser et former

Il est primordial de faire connaître les enjeux propres à chaque thématique aux acteurs clés de la Région. Toute démarche de transition énergétique et écologique nécessite la sensibilisation des équipes au préalable et en continu. Ces dernières pourront ainsi s'approprier les notions clés de ces thématiques et connaître les réglementations qui leur sont applicables. Selon les thématiques, les publics visés pour cet objectif de sensibilisation/formation seront différents.

Diagnostiquer

La mise en place d'actions nécessite un diagnostic préalable de la situation, que celui-ci soit propre à chaque établissement ou à l'échelle régionale. Cela permet d'assurer la viabilité et la cohérence des actions déployées. Cette phase prend parfois la forme de diagnostics, parfois d'études de faisabilité selon les thématiques.

Lever les freins

Mettre en place

Cet axe permet d'identifier les ressources et leviers nécessaires à la mise en place d'actions et d'accompagner au changement de pratiques. Les actions identifiées ont pour objectif de soutenir les acteurs pour lever les points de blocage et faciliter le dialogue entre eux. Si le soutien à la mise en place débute par des actions permettant d'assurer la conformité réglementaire des bénéficiaires, il pourra également être déployé pour des actions novatrices auprès d'acteurs souhaitant aller plus loin que la réglementation.

Valoriser et promouvoir

Il est primordial de diffuser les actions exemplaires existantes pour soutenir le déploiement d'une dynamique régionale. Valoriser les actions menées et faire connaître les initiatives aux pairs permet d'inspirer ces derniers à dupliquer les actions au sein de leurs propres activités. Cette étape de valorisation des actions s'applique jusqu'aux usagers de l'offre de soins et du grand public, afin d'assurer la compréhension des enjeux par le plus grand nombre.

Le comité technique s'est désormais fixé la responsabilité du suivi des actions définies dans ces plans d'action, et leur adéquation avec les **lignes directrices** validées lors des ateliers.

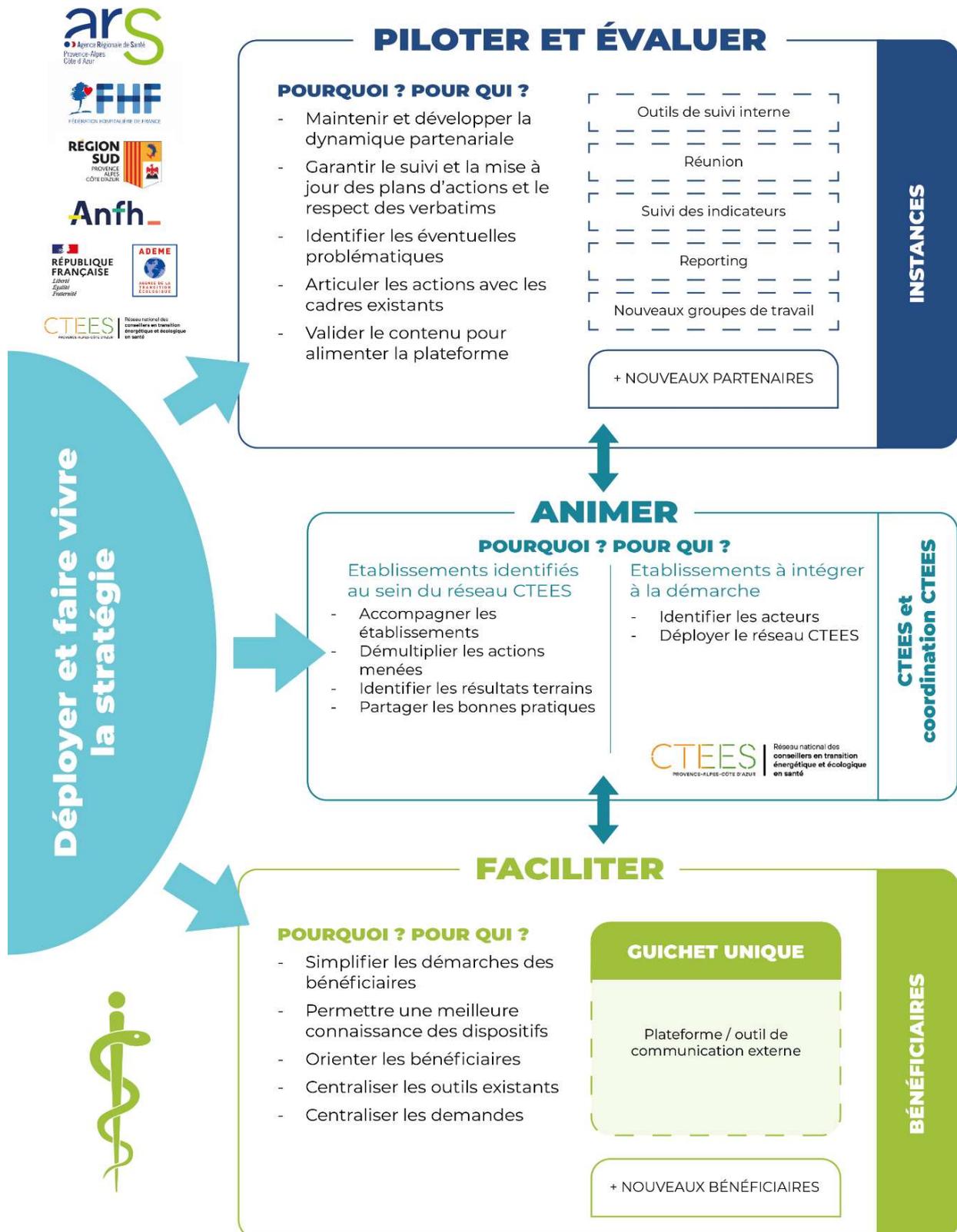
Des lignes directrices ?

L'ensemble des parties prenantes a validé des lignes directrices sous forme de *verbatim*, constituant des repères collectivement acceptés pour la mise en œuvre de la stratégie : celle-ci s'appuie sur la feuille de route nationale et la complète, en veillant à ce que les actions régionales soient complémentaires des initiatives nationales. Elle englobe tous les acteurs de la chaîne de valeur, y compris les établissements sanitaires et médico-sociaux, la médecine, la biologie, la pharmacie de ville, les industriels et les patients. La stratégie vise également à faire du développement durable un facteur d'attractivité pour les soignants et les patients/usagers, tout en pérennisant les actions des acteurs de la santé à court et long terme. Enfin, elle assure que ces derniers, indépendamment de leur secteur et de leur statut, puissent atteindre les objectifs fixés.

PHASE 4 : Structuration du déploiement de la stratégie

Un dernier atelier s'est déroulé en présence de toutes les instances, afin de valider un schéma de promotion et de déploiement de cette stratégie, dès 2025.

Le déploiement de la stratégie dès 2025 – Pilotage, Animation et... Facilitation à travers un guichet unique !



C'est à travers ce dernier axe qu'une plateforme sera déployée afin de jouer le rôle de **guichet unique** !